

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Cession à l'établissement public Euroméditerranée, de l'immeuble départemental
18 Bd de Vintimille à Marseille 13015.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire d'un immeuble, cadastré 901 H 55, situé 18 Bd de Vintimille 13015 Marseille, où sont logés certains de ses services techniques qui sont appelés à déménager prochainement vers un nouveau site, "Traverse Santi" dans le 15ème arrondissement de Marseille.

Cet immeuble est situé dans la zone d'intervention de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée qui, dans le cadre de son projet de rénovation urbaine sur le territoire de la commune de Marseille, envisage de réaliser un équipement public à cet emplacement et a donc souhaité devenir propriétaire de ce lieu.

Après négociations entre les parties, les services du Domaine ont été consultés sur la valeur vénale "libre" du bien et l'ont estimée à 2 472 000 € plus une indemnité de remploi de 123 600 €

Toutefois, ce bien est grevé d'une servitude en tréfonds. En effet, dans le cadre du chantier du tramway, la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE), a été chargée, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, de réaliser des liaisons souterraines, lesquelles traversent la totalité du bâtiment départemental.

Aussi, compte tenu à la fois des contraintes liées à la servitude de passage des canalisations en sous-sol et de l'objectif d'intérêt public poursuivi par Euroméditerranée en l'espèce, la cession au profit de cet établissement est envisagée au prix de 2 472 000 €, sans indemnité de remploi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

